

Dépôt :
Mme Corinne Cahen (DP)

Luxembourg, le 15 mai 2025

P2 8234

1

MOTION

La Chambre des Députés,

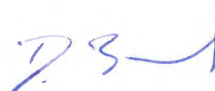
- vu l'accord de coalition 2023-2028, dans lequel il a été retenu que le reskilling (requalification) et le upskilling (montée en compétences) jouent un rôle déterminant pour accompagner les salariés face aux mutations du marché du travail ;
- considérant que le projet de loi portant modification du Code du travail en vue de l'introduction d'un programme de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, vise à promouvoir le reskilling et le upskilling au sein des entreprises confrontées à d'importantes transformations structurelles ;
- considérant que ce projet de loi s'inscrit dans la continuité du projet pilote « Luxembourg Digital Skills Bridge », lancé en 2018, ayant pour objectif d'anticiper les conséquences des évolutions technologiques sur l'emploi ;
- considérant que l'objectif fondamental de ce projet de loi est d'inciter les entreprises à investir dans le développement des compétences et la requalification de leurs salariés, en vue d'assurer leur maintien dans l'emploi ;
- considérant néanmoins les potentielles lourdeurs administratives et la complexité de mise en œuvre du dispositif proposé ;

Invite le Gouvernement :

- à procéder, dans un délai de deux ans suivant l'entrée en vigueur du programme de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, à une évaluation approfondie de sa mise en œuvre, en vue d'en mesurer l'efficacité et d'identifier d'éventuelles pistes d'amélioration.


C. CAHEN


Nathalie
MORGENTHALER


DUNA
BERNARD


Marc Baum


George Engel


Sven CLEMENT